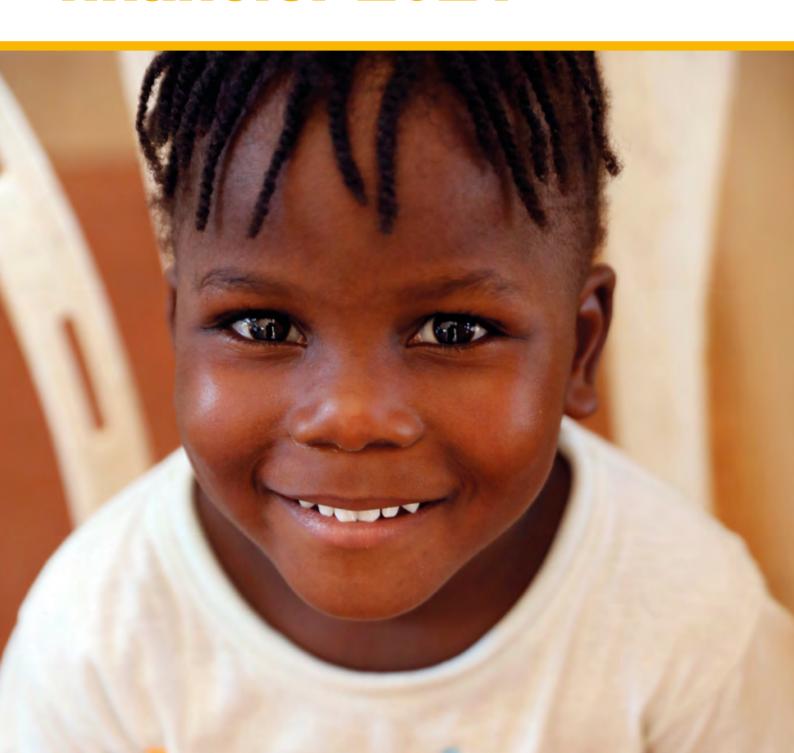


# Rapport financier 2021





Rapport du trésorier • 03

Comptes annuels 2021 • 07

Rapports du commissaire aux comptes • 26



L'année 2021 a encore été marquée par l'épidémie de coronavirus. Toutefois la situation sanitaire s'est améliorée grâce à l'identification de vaccins et aux importantes campagnes de vaccination. Dans ce contexte encore très particulier, La Chaîne de l'Espoir a contribué à des fournitures de matériels en lien avec la crise du Covid-19. Mais avec le redressement de l'activité économique suite aux campagnes de vaccination et la réouverture de nombreuses frontières, La Chaîne de l'Espoir a pu reprendre nombre de ses activités Terrain. Cette année encore, la générosité du public n'a pas fléchi et reste la ressource principale de La Chaîne de l'Espoir. Dans le cadre de la diversification de ses financements, l'association a aussi bénéficié de subventions importantes en progression dans le cadre de différents projets internationaux ambitieux.

Le montant des produits d'exploitation enregistrés s'élève ainsi à 26 147 K€ contre 25 056 K€ en 2020, en hausse de 4% par rapport à l'année précédente.

L'ensemble des ressources de La Chaîne de l'Espoir, y compris les produits financiers et exceptionnels, ont totalisé **26 353 K€**.

Le total des dépenses, charges financières et exceptionnelles incluses, s'est élevé à 25 720 K€. Ces dépenses comprennent une provision en lien avec le développement de l'activité sur les États-Unis pour un montant de **489 K€**.

Cet exercice clôture ainsi avec un résultat excédentaire de 632 K€, il diminue de 2 240 K€ par rapport à 2020, ce qui s'explique par une reprise de nos activités après une année de fort ralentissement lié à la crise sanitaire. Nos campagnes d'appel à dons ont trouvé écho auprès de nos donateurs toujours fidèles, et nos partenaires privés et publics nous ont renouvelés leur confiance dans la gestion de nos projets. L'excédent généré en 2021 viendra renforcer les fonds propres de l'association afin de pouvoir être utilisé dans la réalisation de nos missions en 2022 et les années suivantes.

Les chiffres commentés ci-après sont tirés du Compte de Résultat par Origine et Destination, document de référence pour les associations selon le nouveau règlement comptable.

### Les produits

### I. Ressources issues de la générosité du public :

Dans un contexte pourtant difficile, la générosité des donateurs est globalement en progression (+4% pour les dons manuels et -9% pour les legs et donations, après une année exceptionnelle) et représentent 63% des ressources. Les dons issus du mécénat sont en baisse, après une année 2020 durant laquelle l'association avait bénéficié de financements exceptionnels dans le cadre de la crise sanitaire. Ils représentent 6% des produits.

### II. Subventions publiques:

Les subventions publiques s'élèvent à 6 755 K€ en 2021, en progression de 17% par rapport à l'année précédente et constituent une part croissante des ressources de l'association (26%). Ces subventions viennent principalement de l'Agence Française de Développement, du Ministère des Affaires Etrangères et du fonds européen ECHO, en cofinancement de nos projets en Irak, Afghanistan, Jordanie, Togo, Liban, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali et Venezuela.

### III. Autres produits:

En 2021, les autres produits s'élèvent à 320 K€, en augmentation significative par rapport à l'année précédente (+153%). Ils incluent les produits annexes liés à des prestations, les cotisations des membres, les produits financiers, les produits exceptionnels, les produits divers de gestion et les reprises sur provisions.

### IV. Utilisations des fonds dédiés antérieurs :

Les financements inscrits en fonds dédiés, non utilisés au moment de la clôture, sont repris en produits au compte de résultat des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements.

En 2021, l'utilisation des fonds dédiés des années antérieures s'élève à 1 319 K€, et ont concerné notamment les projets en Afghanistan, au Mali et les projets de Santé scolaire.

### Les charges

### I. Missions sociales

Les charges des programmes réalisés représentent 16 262 K€ dépensés en 2021 et 3 133 K€ d'engagements programmés, soit 75 % du total des charges. Ainsi, les fonds investis dans nos missions ont pu, malgré les difficultés, progresser de 17% par rapport à 2020, marquant la reprise de nos activités après une année 2020 freinée par la crise COVID.

### II. Charges courantes

Le montant total des charges courantes s'élève à 6 326 K€. Ces charges intègrent les frais de recherche de fonds, les frais de fonctionnement, les provisions et impôts. Elles sont en hausse par rapport à 2020 (+ 11%) mais représentent une part moins importante que l'année précédente dans le total des dépenses de l'association (25 %).

Les frais de fonctionnement, support indispensable aux missions et garant de la bonne gestion des ressources, sont stables sur l'exercice (787 K€ en 2021 vs 773 K€ en 2020).

Les frais de développement (recherche de fonds, communication, gestion des dons et des reçus fiscaux, relation donateurs) s'élèvent à 5 025 K€, ils sont stables par rapport à l'année précédente (+2%).

Les dotations aux provisions et dépréciations sont en nette augmentation, 513 K€ en 2021, sous l'effet d'une provision pour dépréciation enregistrée, en vertu du principe de prudence, sur une partie de la créance envers la fondation affiliée aux États-Unis, pour un montant de 489 K€.

Les impôts sont stables à 320 €.

### Affectation du résultat

L'exercice présente donc un excédent de 632 K€ que le Conseil d'Administration a arrêté et propose d'affecter de la façon suivante :

	Au 31/12/2021	Affectation du	résultat 2021	Au 31/12/2020
	( <b>avant</b> affectation du résultat 2021)	Augmentation	Diminution	( <b>après</b> affectation du résultat 2021)
Fonds propres sans droit de reprise	9 766 704,59	632 467,88		10 399 172,47
Réserve Projets Madagascar	1 000 000,00			1 000 000,00
Réserve Projets Moyen Orient	500 000,00			500 000,00
Réserve Projets Afrique de l'Ouest	500 000,00			500 000,00
Résultat 2021	632 468,88		632 467,88	0,00
	12 399 172,47	632 467,88	632 467,88	12 399 172,47

Les réserves disponibles représentent 5,9 mois d'activités au 31 décembre 2021, montant nécessaire pour assurer la continuité de nos actions sur le terrain, couvrir les besoins de financement imprévus liés aux urgences ou à une soudaine décroissance des ressources, et financer les investissements et leur renouvellement.

En 2021, l'engagement de nos bénévoles et le soutien de nos mécènes est resté entier, les contributions volontaires en nature ont retrouvé leur niveau d'avant la crise sanitaire.

### I. Le bénévolat

De nombreux chirurgiens, médecins, infirmiers, anesthésistes, et autres personnels médico-techniques, partent tout au long de l'année sur le terrain en mission, bénévolement, et contribuent ainsi de manière déterminante aux missions sociales et à l'esprit de La Chaîne de l'Espoir. Les familles d'accueil, les accompagnants dans les hôpitaux, les bénévoles en région et au siège à Paris contribuent efficacement aux différentes activités de l'association.

Un suivi administratif précis de ces bénévoles permet de connaître, par profil, le nombre de jours consacrés à l'association, et d'en calculer la contribution. En 2021, ce sont ainsi 10 226 jours d'engagement associatif qui ont bénéficié à La Chaîne de l'Espoir, pour une valeur de 1 648 K€ (+671 K€ par rapport à 2020). Cette hausse s'explique en grande partie par la reprise des missions des bénévoles médicaux et paramédicaux à l'étranger.

### II. Les consommables et équipements médicaux et non médicaux

La collecte de produits et équipements médicaux, équipements informatiques et mobiliers auprès de différentes structures hospitalières, des laboratoires et de nos partenaires opérationnels est estimée à 1 257 K€ en 2021. Ces dons en nature sont en nette hausse par rapport aux années précédentes, ceci s'expliquant par une donation de médicaments par le Centre de crise et de soutien pour nos bénéficiaires en Afghanistan, pour une valeur totale de 965 K€.

### III. Les prestations gratuites et le mécénat de compétences

La valorisation des actions de publicité, de communication (presse, radio, TV, reportages) et autres prestations offertes gracieusement à La Chaîne de l'Espoir par les différents annonceurs, conseils et partenaires, s'élève à 2 074 K€ sur l'exercice 2021.

Ainsi le total des ressources en nature est estimé à 4 980 K€.

### Bilan

Le total du bilan de La Chaîne de l'Espoir s'élève au 31/12/2021 à 35 103 K€, en légère baisse de 494 K€ par rapport à l'année précédente.

### **Actif**

L'actif net immobilisé s'établit à 8 421 K€ (contre 9 328 K€ en 2020). La diminution de 907 K€ s'explique par l'amortissement du siège de l'association qui se poursuit, et la cession de biens reçus par legs et donations. L'actif circulant s'élève à 26 683 K€ (contre 26 269 K€ en 2020). Il augmente de 413 K€ sous l'effet conjugué de la variation des créances liées aux legs (-1 771 K€), des autres créances (-1 190 K€), et des disponibilités (+5 507 K€, fonds reçus pour l'organisation de nos missions, qui seront dépensés au cours des exercices suivants).

### **Passif**

Les fonds propres de l'association avant affectation du résultat 2021 s'élèvent à 9 767 K€. Le résultat de l'exercice 2021 s'élève à 632 K€ et sera intégré aux fonds propres de l'association. Les fonds reportés et dédiés diminuent de 571 K€ sous l'effet de la diminution de 2 384 K€ des fonds reportés liés aux legs, conjugué à l'augmentation de 1 814 K€ des fonds dédiés aux projets. Les dettes inscrites au passif diminuent de 577 K€. Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit, les produits constatés d'avance et les autres dettes diminuent dans l'ensemble de 1 260 K€ alors que nos dettes fournisseurs ont augmenté de 576 K€.

### **Budget 2022**

Le budget 2022 a été validé par le Conseil d'Administration du 14 mars 2022. Les prévisions de produits, à hauteur de 30 612 K€, et de charges, à hauteur de 31 076 K€, aboutissent à un résultat net de l'exercice de -464 K€. Ce déficit sera financé par les réserves projets précédemment

constituées, permettant ainsi de respecter la stratégie financière de l'association.

Ce budget se décompose comme suit :

Produits	K€
Générosité du public	13 314
Partenaires privés	2 398
Legs & Donations	3 000
Subventions publiques	7 876
Autres produits d'exploitation	55
Utilisation des fonds dédiés	3 939
<b>Total Produits d'exploitation</b>	30 581
Produits financiers	31
Total produits	30 612

Charges	K€
Programmes	23 331
- Soins en France	1 409
- Santé à l'étranger	21 923
Développement	5 614
Fonctionnement	790
Report en fonds dédiés	1 217
Total Charges d'exploitation	30 952
Total Charges d'exploitation Charges financières	<b>30 952</b> 124
Charges financières	124
Charges financières Total charges	124 <b>31 076</b>

Sandrine GUEBIN Trésorière

### Les enjeux et perspectives 2022

L'année 2022 marque pour La Chaîne de l'Espoir, un retour à la normale pour ce qui concerne les missions sur le terrain, le déploiement des projets et la gestion des activités.

C'est un retour à la normale également en termes de lien social, avec la reprise des réunions en présentiel, des évènements de cohésion d'équipe ou de levée de fonds. Le bonheur d'être ensemble, à nouveaux réunis, est un soulagement pour tous ; le monde associatif a grandement souffert de l'isolement imposé par la pandémie. Du point de vue mondial, l'année 2022 est malheureusement historique avec des besoins humanitaires atteignant un niveau record, une crise alimentaire mondiale qui se dessine, sous l'effet conjugué des conflits armés, de l'augmentation du nombre de personnes déplacées, des conséquences du changement climatique et des effets socio-économiques de la crise sanitaire. En Afghanistan, la pire sécheresse depuis 27 ans et les effets cumulés de plus de quatre décennies de conflit affectent gravement la sécurité alimentaire. De ce fait, le mode de gestion et de financement de notre hôpital français de Kaboul, a dû être entièrement revu afin d'assurer la continuité de son fonctionnement tout en tenant compte du dénuement de la population confrontée à une crise humanitaire sans précédent.

De surcroît, les multiples violations du droit international humanitaire mettent en péril l'accès humanitaire sûr et sans entrave aux populations ; les enjeux sécuritaires sont donc une préoccupation croissante.

Les territoires d'action de La Chaîne de l'Espoir sont donc pour la plupart en situation de crise et d'instabilité ce qui influe sur nos modes d'intervention qui se doivent d'être plus réactifs, plus globaux et sur une temporalité plus courte.

Dans ce contexte tendu, le drame de l'Ukraine nous a immédiatement mobilisés. La Chaîne de l'Espoir a mis en place un projet d'appui au réseau hospitalier et de secours, avec l'envoi de kits de traumatologie, consommables, médicaments, lait infantile... Mais aussi, la création d'un centre de formation à la chirurgie de guerre et l'envoi de dispositifs médicaux et de médicaments spécifiques à la prise en charge des blessés de guerre.

Le budget prévisionnel de l'année 2022 s'élève à plus de 30 M € avec un tiers de financements institutionnels, pour nos programmes en Afghanistan, Irak, Ukraine, Afrique de l'Ouest, Liban, Jordanie et Togo.

La diversification de nos modes de financement conjuguée à la fidélité de nos 100 000 donateurs privés, nos grands partenaires institutionnels et nos mécènes nous permettent d'assurer le développement de nos activités, en dépit des difficultés économiques qui touchent l'ensemble des secteurs.

Je leur adresse mes sincères remerciements ainsi qu'à l'ensemble des collaborateurs, salariés et bénévoles qui nous soutiennent et qui constituent notre Chaîne de l'Espoir.

Anouchka FINKER Directrice Générale

### Comptes annuels 2021

ACTIF		2021	2021		
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net	
I - ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles	222 588	152 650	69 938	67 718	
Concessions, licences, marques, logiciels et valeurs similaires	174 650	152 650	22 000	27 810	
Immobilisations incorporelles en cours	47 938		47 938	39 908	
Immobilisations corporelles	9 008 901	1 590 624	7 418 277	7 716 527	
Terrains	1 380 000		1 380 000	1 380 000	
Constructions	7 404 011	1 491 385	5 912 626	6 243 804	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	224 890	99 239	125 651	92 723	
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	925 934	1 930	924 004	1 487 066	
Immobilisations financières	8 283		8 283	56 459	
Participations et créances rattachées				50 000	
Autres	8 283		8 283	6 459	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	10 165 706	1 745 204	8 420 502	9 327 770	
II - ACTIF CIRCULANT					
Créances	4 208 700	488 750	3 719 950	6 681 702	
Créances reçues par legs ou donations	635 837		635 837	2 407 141	
Autres	3 572 863	488 750	3 084 113	4 274 561	
Valeurs mobilières de placement	2 660 836	46 917	2 613 918	4 609 355	
<b>Disponibilités</b>	20 212 945		20 212 945	14 705 806	
Charges constatées d'avance	135 716		135 716	272 224	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	27 218 197	535 667	26 682 530	26 269 087	
TOTAL ACTIF (I + II )	37 383 903	2 280 871	35 103 032	35 596 858	

PASSIF	2021	2020
I - FONDS PROPRES ET RÉSERVES		
Fonds propres sans droit de reprise	9 766 705	8 334 211
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires	9 766 705	8 334 211
Réserves	2 000 000	560 000
Réserves pour projet de l'entité	2 000 000	560 000
Excédent ou déficit de l'exercice	632 468	2 872 493
TOTAL FONDS PROPRES ET RÉSERVE / SITUATION NETTE	12 399 172	11 766 705
II - FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	1 409 749	3 794 093
Fonds dédiés	4 150 492	2 336 727
TOTAL FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS	5 560 241	6 130 821
III - PROVISIONS		
Provisions pour risques	401 600	380 000
TOTAL PROVISIONS	401 600	380 000
IV - DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 742 188	4 091 569
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	2 006 363	1 430 027
Dettes des legs ou donations	151 383	102 698
Dettes fiscales et sociales	675 185	617 915
Autres dettes	1 799 717	2 019 314
Produits constatés d'avance	8 367 182	9 057 809
TOTAL DETTES	16 742 018	17 319 333
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV)	35 103 032	35 596 858

COMPTE DE RÉSULTAT	2021	2020
I - PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	40	880
Ventes de biens et services	51 879	13 043
Ventes de prestations de service	51 879	13 043
Produits de tiers financeurs	24 713 976	23 761 902
Concours publics et subventions d'exploitation	6 755 437	5 795 985
Ressources liées à la générosité du public	17 958 539	17 965 917
- Dons manuels	12 798 871	12 276 590
- Mécénats	1 463 877	1 617 019
- Legs, donations et assurances-vie	3 695 791	4 072 308
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	61 969	37 014
Utilisation des fonds dédiés	1 318 978	1 241 064
Autres produits	33	2 444
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	26 146 875	25 056 347
II - CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	13 360 296	10 833 705
Aides financières	2 361 886	3 662 714
Impôts, taxes et versements assimilés	413 511	379 016
Salaires et traitements	3 940 285	3 355 236
Charges sociales	1 407 378	1 261 925
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	419 946	389 760
Reports en fonds dédiés	3 132 742	2 150 107
Autres charges	45 342	104 601
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	25 081 385	22 137 064
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I -II)	1 065 490	2 919 284
III - PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés	118 300	28 137
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		1 721
Différences positives de change	74 553	41 612
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	192 853	71 470
IV - CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	3 107	
Intérêts et charges assimilées	36 570	38 386
Différences négatives de change	65 437	76 403
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	105 115	114 790
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	87 738	-43 320
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	1 153 228	2 875 964
V - PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	13 023	1 465
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	13 023	1 465
VI - CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	23 112	4 567
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	510 350	
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		4.563
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	533 462	4 567
	-520 440	-3 103

COMPTE DE RÉSULTAT	2021	2020
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	26 352 751	25 129 282
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	25 720 283	22 256 789
EXCÉDENT OU DÉFICIT	632 468	2 872 493
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	1 257 180	208 344
Prestations en nature	2 074 061	1 022 994
Bénévolat	1 648 350	977 683
TOTAL	4 979 591	2 209 021
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens	1 257 180	208 344
Prestations en nature	2 074 061	1 022 994
Personnel bénévole	1 648 350	977 683
TOTAL	4 979 591	2 209 021

### **ANNEXE AUX COMPTES 2021**

### **Préambule**

L'exercice clos le 31/12/2021 a une durée de 12 mois. Les comptes sont établis en euros.

Au 31 décembre 2021, le total du bilan avant affectation du résultat est de 35 103 032 €.

L'exercice dégage un excédent de 632 468 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

### Note 1 : Objet social, missions sociales et moyens mis en œuvre

### **Objet Social**

Association humanitaire d'intérêt général, La Chaîne de l'Espoir a pour objet de venir en aide aux enfants les plus démunis, à leurs familles et à leurs communautés.

### Missions sociales

- Soigner en France ou à l'étranger les enfants et les mères qui ne peuvent l'être faute de moyens techniques et financiers et de connaissances spécialisées dans leur pays d'origine ;
- Assurer la formation du personnel médical local dans les domaines de spécialités répondant aux différentes pathologies :
- Procéder à des transferts de technologie médicale, à des apports d'équipements et de matériels consommables dans les pays où les structures sanitaires sont insuffisantes ;
- Favoriser le développement de structures hospitalières spécialisées adaptées aux besoins locaux ;
- Contribuer à la prise en charge médico-sociale des femmes et des enfants en situation de vulnérabilité ;
- Offrir des secours médicaux aux populations démunies, prinipalement à la mère et à l'enfant, y compris par l'acquisition et l'envoi à l'étranger de médicaments ainsi que de produits de santé et de nutrition ;
- Fournir une assistance humanitaire à l'occasion de conflits ou de catastrophes naturelles ;
- Favoriser l'accès à l'éducation des enfants et des femmes démunis ;
- Soulager par tous les moyens la détresse humaine.

### Moyens mis en œuvre

- Collaboration avec les organismes internationaux, les autorités locales, les organismes publics ou privés en France et à l'étrangers ;
- Partenariat avec tout autre organisme ou association poursuivant des buts similaires aux siens, en France et à l'étranger ;
- Encouragement à la création, dans les pays étrangers, d'autres associations ayant le même objet ;
- Prise en charge, avec le concours des familles d'accueil, des enfants transférés et soignés en France pendant toute la duée de leur séjour.

### Note 2 : Faits significatifs de l'exercice

Néant

### Note 3 : Évènements postérieurs à la clôture

L'Association n'a pas connaissance d'évènements significatifs postérieurs à la clôture.

### Note 4 : Règles générale d'évaluation

Les comptes annuels sont établis en application des règlements :

- ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 modifié par le règlement ANC n° 2020-08 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif ;
- ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié relatif au plan comptable général pour les dispositions non couvertes par le règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 modifié.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

### Note 5 : Changement de présentation, d'évaluation ou de mode de comptabilisation

Néant

### Note 6: Immobilisations

Les immobilisations de l'association sont enregistrées et valorisées, conformément aux normes édictées par le règlement sur les actifs, à leur coût d'acquisition (prix et frais accessoires) ou à leur coût de production.

### Note 6.1 : Immobilisations situées en France

Les immobilisations situées en France, au siège de l'Association, sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité:

Logiciels informatiques	3 ans
Constructions	25 ans
Agencements, aménagements des constructions	8 à 20 ans
Installations techniques et divers matériels	3 ans
Matériel de transport	3 ans
Matériel de bureau et matériel informatique	3 ans

### Note 6.2 : Immobilisations situées à l'étranger

Dans le cadre de son activité, l'association peut être amenée à acheter, sur ses terrains d'intervention à l'étranger, des biens qui répondent à la définition comptable des immobilisations.

### Etant donné:

### a) les spécificités du contexte

- éloignement géographique qui rend le contrôle de l'existant physique difficile,
- conditions d'exploitation particulières qui génèrent une incertitude en ce qui concerne l'état physique des biens,
- finalité de ces acquisitions réalisées dans le cadre du projet associatif et dévolues à une utilisation locale définitive.
- conventions passées avec les organismes financeurs,

### b) la mise en application du principe comptable de prudence

ces biens d'équipement sont comptabilisés directement dans les comptes de charges des missions.

Les variations constatées sur l'exercice sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS BRUTES	31/12/2020	Augmentation	Diminution	31/12/2021
Logiciels informatiques	128 647	26 400		155 047
Marques	19 602			19 602
Immobilisations incorporelles en cours	39 908	34 430	26 400	47 938
Immobilisations incorporelles	188 158	60 830	26 400	222 588
Terrain Siège	1 380 000			1 380 000
Construction Siège	6 779 041			6 779 041
Agencements, aménagements constructions Siège	624 970			624 970
Installations techniques et divers matériels	56 202	65 097	39 981	81 318
Matériel de transport	21 021			21 021
Matériel de bureau et matériel informatique	81 846	44 571	3 866	122 551
Biens reçus par legs destinés à être cédés	1 576 996	237 076	888 139	925 934
Immobilisations corporelles	10 520 076	346 744	931 986	9 934 834
Participations - CDE Medical Engineering	50 000		50 000	
Dépôts et cautionnements	6 459	1 824		8 283
Immobilisations financières	56 459	1 824	50 000	8 283
TOTAL GÉNÉRAL	10 764 693	409 399	1 008 386	10 165 706

AMORTISSEMENTS	31/12/2020	Augmentation	Diminution	31/12/2021
Logiciels informatiques	100 837	32 210		133 047
Marques	19 602			19 602
Immobilisations incorporelles	120 440	32 210		152 650
Construction Siège	1 038 420	271 162		1 309 582
Agencements, aménagements constructions Siège	121 786	60 017		181 803
Installations techniques et divers matériels	24 367	21 382	23 665	22 084
Matériel de transport	8 921	6 729		15 650
Matériel de bureau et matériel informatique	33 059	28 446		61 505
Immobilisations corporelles	1 226 553	387 736	23 665	1 590 624
TOTAL GÉNÉRAL	1 346 993	419 946	23 665	1 743 274

DÉPRÉCIATION	31/12/2020	Augmentation	Diminution	31/12/2021
Biens reçus par legs destinés à être cédés	89 930		88 000	1 930
TOTAL GÉNÉRAL	89 930		88 000	1 930

La valeur des biens provenant de legs destinés à être cédés est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

### Note 7 : Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsqu'apparaît un risque de non recouvrement.

	Montant	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Créances bailleurs de fonds	1 497 359	765 451	731 908	
Agence Française de Développement	1 073 448	341 540	731 908	
Union Européenne	360 292	360 292		
Conseil Régional d'Ile de France	31 004	31 004		
Autres bailleurs privés	32 615	32 615		
Créances reçues par legs ou donations	635 837	514 817	121 020	
Autres créances	2 075 504	1 098 011	977 493	
TOTAL	4 208 700	2 378 279	1 830 421	

Une provision sur la créance de la fondation affiliée USFC a été constituée pour un montant de 488 750 €.

### Note 7.1 : Produits à recevoir

	- 1 an
Fournisseurs (avoirs à recevoir)	5 963
Divers produits à recevoir	7 516
TOTAL PRODUITS À RECEVOIR	13 479

### Note 8 : Charges constatés d'avance

Les charges constatées d'avance, qui s'élèvent à 135 716 €, concernent essentiellement des charges relatives aux « Autres achats et services extérieurs ».

### Note 9 : Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent, au bilan, à leur coût d'acquisition. Les cessions sont comptabilisées selon la méthode du premier entré, premier sorti (FIFO). Les placements sont effectués sur des produits à capital garanti à terme échu.

Les variations constatées sur l'exercice sont les suivantes :

	31/12/2020	Augmentation	Diminution	31/12/2021
Contrat de capitalisation Agéas	1 056 922	4 165		1 061 087
Contrat de capitalisation Vie plus	1 596 244	3 505		1 599 749
Contrat de capitalisation Hottinguer	2 000 000		2 000 000	-
TOTAL GÉNÉRAL	4 653 166	7 670	2 000 000	2 660 836

Le contrat de capitalisation Vie plus a fait l'objet en 2015 d'une provision pour dépréciation, ajustée tous les ans en fonction de la valorisation du contrat en cas de sortie avant terme. Au 31/12/2021, la provision s'élève à 46 917 €.

### Note 10 : Disponibilités

Les disponibilités détenues en France et dans les missions à l'étranger (banques et caisses) comprennent des montants en devises étrangères.

Elles ont été valorisées en euros au cours infoeuro du mois de décembre. Les écarts de conversion à la clôture de l'exercice sont enregistrés en gains ou pertes de change dans le résultat financier.

### **Note 11: Fonds propres**

La Chaîne de l'Espoir dispose de deux types de réserves :

- les fonds sans droit de reprise, dont l'objet est d'assurer la pérennité de l'organisation ;
- les réserves Projets, destinées à financer des projets opérationnels.

Les variations constatées sur l'exercice sont les suivantes :

Variation des fonds	À l'ouverture de l'exercice		tation sultat	Augme	entation		nution ommation	À la clôture de l'exercice
propres	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds Propres sans droit de reprise	8 334 211	1 432 493	1 432 493					9 766 705
Réserve Projets Afrique		500 000	500 000					500 000
Réserve Projets Covid	560 000	-560 000	-560 000					
Réserve Projets Madagascar		1 000 000	1 000 000					1 000 000
Réserve Projets Moyen- Orient		500 000	500 000					500 000
Excédent de l'exercice	2 872 493	-2 872 493	-2 872 493	632 468	513 194			632 468
TOTAL	11 766 705			632 468	513 194			12 399 172

L'information relative à l'affectation du résultat figure dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 22 juin 2021.

### Note 12 : Provisions pour risques et charges

Les risques identifiés à la clôture de l'exercice, avec une probabilité raisonnable d'occurrence et pour un montant significatif, donnent lieu à provision.

Les variations constatées sur l'exercice sont les suivantes :

	31/12/2020	Augmentation	Diminution	31/12/2021
Provision pour risques	380 000	21 600		401 600
TOTAL	380 000	21 600		401 600

La provision pour risques sur les opérations en Irak, constituée dans les comptes 2017 pour un montant de 380 000 €, est maintenue.

Une provision pour risque prud'homal a été constituée pour un montant de 21 600 €.

### Note 13 : Fonds reportés

	31/12/2020	Augmentation	Diminution	31/12/2021
Fonds reportés liés aux legs et donations	3 794 093	442 674	2 827 018	1 409 749
TOTAL	3 794 093	442 674	2 827 018	1 409 749

### Note 14 : Fonds dédiés

Les fonds dédiés enregistrent la quote-part des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets désignés qui n'a pu encore être utilisée à la clôture de l'exercice.

Les variations constatées sur l'exercice sont les suivantes :

				À la clôture de l'exercice	
Variation des fonds dédiés issus de :	À l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations	Montant global	dont fonds dédiés sans dépense au cours des 2 derniers exercices
Subventions d'exploitation					
Afghanistan	253 114	199 245	253 114	199 245	
Burkina Faso	62 973		62 973		
Burkina Faso - Mali		41 410		41 410	
Comores	181 875			181 875	181 875
Irak	544 354	2 388 048	45 057	2 887 345	
Jordanie	121 242		121 242		
Liban	62 929	173 334	62 929	173 334	
Mali - Côte d'Ivoire	134 863	21 591		156 454	
Togo	52 249	21 015	52 249	21 015	
Venezuela	118 855	81 663		200 518	
	1 532 453	2 926 306	597 563	3 861 196	181 875
Ressources liées à la Générosité du Public					
France	11 433	10 698		22 131	
Bénin	4 746		4 746		
Cambodge		7 000		7 000	
Mali	189 638	65 078	185 872	68 844	
Madagascar		5 249		5 249	
Sénégal	86 702	75 792	19 699	142 795	
Togo	658	2 906		3 564	
Autres projets	511 098	39 712	511 098	39 712	
	804 274	206 436	721 415	289 295	
TOTAL	2 336 727	3 132 742	1 318 978	4 150 492	181 875

Le fonds dédié Comores constate un financement reçu de l'Agence Régionale de Santé Océan Indien au cours de l'exercice 2016.

Pour des raisons de contexte politique indépendantes de la volonté de l'Association, et en parfaite transparence avec le bailleur, aucune ressource n'a pu être affectée au projet Comores. Le fonds dédié est donc toujours présent au 31/12/2021.

### Note 15: Dettes

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les emprunts bancaires ont été contractés en 2016 pour un montant initial de 5 500 000 € pour financer l'acquisition du siège social de La Chaîne de l'Espoir.

Les échéances à la clôture de l'exercice sont les suivantes :

	Montant	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Dettes financières	3 742 188	367 393	1 461 075	1 913 720
Emprunts	3 733 524	358 729	1 461 075	1 913 720
Autres dettes financières	8 663	8 663		
Dettes diverses	4 632 648	4 632 648		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 006 363	2 006 363		
Dettes des legs ou donations	151 383	151 383		
Dettes fiscales et sociales	675 185	675 185		
Autres dettes	1 799 717	1 799 717		
TOTAL	8 374 836	5 000 041	1 461 075	1 913 720

### Note 15.1: Charges à payer

	- 1 an
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	511 703
Dettes fiscales et sociales	331 325
Autres dettes	33 098
TOTAL CHARGES À PAYER	876 126

### Note 16: Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance comptabilisent les financements accordés par convention pour les exercices futurs.

Les échéances, par pays, à la clôture de l'exercice sont les suivantes :

	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Projets			
Afghanistan	3 918 000	1 645 333	2 272 667
Burkina Faso - Mali	566 529	266 941	299 588
France	32 615	32 615	
Irak	2 212 142	2 212 142	
Jordanie	650 000	650 000	
Liban	595 733	259 200	336 533
Mali / Côte d'Ivoire	227 693	227 693	
Sénégal	30 870	30 870	
Togo	44 590	44 590	
Venezuela	89 009	89 009	
TOTAL	8 367 182	5 458 394	2 908 788

### Note 17 : Détail de la rubrique « legs, donations et assurance vie » du compte de résultat

La rubrique « legs, donations et assurances-vie » du compte de résultat reçoit le solde net cumulé des différents comptes concernés par ces opérations, tant en charges qu'en produits.

Produits	Montant
Montant perçu au titre d'assurances-vie	623 294
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations définie à l'article 213-9 »	663 900
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	824 392
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	88 000
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	2 827 018
Total produits	5 026 604

Charges	Montant
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	888 139
Report en fonds dédiés liés aux legs et donations	442 674
Total charges	1 330 812

TOTAL DE LA RUBRIQUE	3 695 791

Les assurances vie sont comptabilisées en produit à la date de réception des fonds par l'association. Les biens et dettes reçus par legs sont comptabilisés à la date de l'acceptation du legs par l'organe habilité de l'entité.

### **Note 18: Subventions d'exploitation**

Les subvention octroyées à l'Association au cours de l'exercice 2021 sont les suivantes :

	Montant
Agence Française de Développement	3 000 000
Centre De Crise et de Soutien (MEAE)	2 483 000
Commission Européenne (ECHO)	650 000
Ambasse de France au Kenya	3 000
TOTAL	6 136 000

### Note 19 : Contributions volontaires en nature

Au cours de l'exercice 2021, La Chaîne de l'Espoir a bénéficié de contributions volontaires en nature, qui sont présentés au pied du compte de résultat, et sont estimées, pour l'exercice 2021, à 4 979 591 €.

### Note 19.1 : Bénévolat

De nombreux chirurgiens, médecins, infirmiers, anesthésistes, et autre personnels médico-techniques, partent tout au long de l'année sur le terrain en mission, bénévolement, afin de contribuer aux missions sociales de l'association.

D'autres bénévoles contribuent également aux différentes activités de l'association, par leurs actions au siège, dans les hôpitaux, et dans les familles d'accueil et antennes en régions.

Un suivi administratif précis de l'ensemble de ces bénévoles permet de connaître, par profil, le nombre de jours consacrés à l'association, et d'en calculer la contribution à leur valeur de remplacement. En 2021, ce sont ainsi 10 226 jours d'engagement associatif qui ont bénéficié à La Chaîne de l'Espoir.

	Nombre de personnes	Nombre de jours	Valorisation en euro
Bénévoles Conseil d'administration	23	476	166 600
Bénévoles Siège	45	1 585	326 230
Bénévoles Programmes Etranger	133	1646	546 370
Bénévoles Programmes France	355	5 707	479 230
Bénévoles Antennes	67	812	129 920
TOTAL	623	10 226	1 648 350

### Note 19.2 : Produits médicaux consommables et équipements

En 2021, La Chaîne de l'Espoir a reçu un don de produits et équipements médicaux d'une valeur de 965 081 € destinés à soutenir la population afghane. S'ajoute la collecte de produits et équipements médicaux auprès des différentes structures hospitalières et des laboratoires estimée à 292 099 €.

### Note 19.3 : Prestations à titre gracieux

La Chaîne de l'Espoir a bénéficié, au cours de l'exercice 2021, de différentes prestations à titre gracieux :

- messages d'informations réalisés par des chaînes de télévision et de radio, évaluées à 1759 506 € ;
- conseil, études et mise à disposition de personnel pour la réhabilitation d'un bloc opératoire sur le site du Centre Hospitalier de Soavinandriana (CENHOSOA) à Tananarive, Madagascar, évaluées à 278 998 € ;
- accompagnement à la réflexion stratégique évalué à 5 140 € ;
- billets d'avion valorisés à 23 750 €.

Le montant total des prestations ainsi réalisées s'élève donc à 2 067 394 €.

### Note 19.4 : Mécénat de compétences

La Chaîne de l'Espoir a bénéficié, au cours de l'exercice 2021, de la mise à disposition de collaborateurs externes dont la prestation est évaluée à 6 667 €.

### Note 20: Engagements hors bilan

### Note 20.1 : Indemnité pour départ à la retraite

L'indemnité pour départ à la retraite est calculée par la méthode rétrospective des unités de crédit projetées. Elle retient, comme base de salaire, le salaire de fin de carrière et les droits calculés à partir de l'ancienneté finale proratisée.

Cette méthode est conforme à celle prescrite par la norme comptable internationale IAS 19. Le montant de l'indemnité de fin de carrière pour le personnel présent au 31 décembre 2021 a été estimé à 121 460 €. Ce montant n'a pas donné lieu à la constatation d'une provision dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021. L'indemnité a été estimée en tenant compte des termes du code du travail, en l'absence de convention collective spécifique, et des tables de mortalité en vigueur à cette date.

Les hypothèses suivantes ont été retenues, pour le calcul de l'indemnité :

- Taux attendu d'augmentation des salaires : 2 % (inflation)
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Espérance de vie : Table de mortalité INSEE 0709
- Taux d'actualisation : 0,98 %
- Age de départ à la retraite : 67 ans (pour tous)
- Convention collective applicable : aucune (dispositions du code du travail)

### Note 20.2 : Engagements donnés sur projets

Dans le cadre du Programme de Coopération avec la République d'Irak, représentée par son Ministère de la Santé, signé le 25/11/2020, La Chaîne de l'Espoir est « maître d'ouvrage délégué « pour la construction d'un hôpital à Sinjar. Un contrat de construction avec la société ZOZIK a donc été signé le 28/10/2021 pour un montant de 7 881 K\$ ainsi qu'un contrat de maître d'oeuvre d'exécution (supervision) avec la société KHATIB & ALAMI le 06/01/2022 pour un montant de 896 K\$. Les travaux de construction sont planifiés de janvier 2022 à août 2023 hors aléas et retard éventuels.

### Note 21: Effectif

L'effectif de l'association est calculé au 31 décembre, en prenant en compte les salariés en France, ramenés en équivalent temps plein, sur la base de la moyenne des effectifs déterminés chaque mois.

	2021	2020	2019
Cadres	35	30	29
Non cadres	20	23	19
TOTAL EFFECTIF	55	53	48

Au 31/12/2021, l'association compte également 95 salariés sur le terrain.

### Note 22: Honoraires d'audit

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes, afférents à la certification des comptes de l'exercice 2021, s'élève à 18 450 € TTC, et à 10 400 € TTC pour des diligences particulières (audit de projets).

### Note 23 : Rémunération et avantages en nature

### Note 23.1 : Rémunération et avantages en nature des membres du Conseil d'Administration

Conformément aux dispositions statutaires et à l'article 261-7-1° du Code Général des Impôts, La Chaîne de l'Espoir indemnise la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Le montant maximum de cette indemnité est fixé à 3 fois le plafond de la sécurité sociale applicable l'année de la décision.

L'indemnité versée au titre de 2021 s'élève à 41 136 €.

Les statuts ne prévoient pas d'attribution d'actif aux membres du Conseil d'Administration, à quelque moment que ce soit.

### Note 23.2 : Rémunération et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants

L'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement associatif prévoit que : « les associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 € [...] doivent publier, chaque année, dans le compte financier, les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature ».

Les trois plus hauts cadres dirigeants de l'association sont le Président, le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint.

Pour l'année 2021, le montant annuel brut global de leurs rémunérations et avantages s'élève à 220 053 €.

### Note 24 : Compte de résultat par origine et destination (CROD)

Le CROD est établi selon le modèle du règlt. ANC n°2018-06.

Il comprend 2 grandes parties :

- les produits par origine (produits liés ou non à la générosité du public, subventions) et les charges par destination (missions sociales, frais de recherche de fonds, frais de fonctionnement notamment);
- les contributions volontaires en nature, produits par origine et charges par destination.

### Note 24.1: Produits par origine

### Produits liés à la générosité du public

Cette rubrique contient les ressources collectées auprès du public, affectées et non affectées, les legs et assurances-vie reçus par l'Association, et les fonds en provenance du mécénat d'entreprises, de fondations françaises et étrangères.

### Produits non liés à la générosité du public, subventions d'exploitation

Ces rubriques regroupent les subventions de bailleurs institutionnels et divers produits dont des prestations de services.

### Contributions volontaires en nature

Voir Note 19

### Note 24.2 : Charges par destination

Les charges engagées par l'Associations sont identifiées à partir de la comptabilité analytique, dans trois rubriques d'emploi : Missions sociales, Frais de recherche de fonds, et Frais de fonctionnement.

Les coûts directs sont affectés par rubrique en fonction des services et activités concernés selon les natures d'activités.

Les dépenses liées à des activités pouvant être rattachées à plusieurs rubriques sont ventilées entre les rubriques concernées en fonction du nombre de collaborateurs et de la charge induite par les différentes activités. Cela concerne les dépenses suivantes :

- frais de personnel (rémunérations et charges sociales) liés à la gestion administrative, financière et humaine des missions sociales au siège et au développement de procédures et d'outils de gestion et de contrôle interne ;
- frais généraux du siège : énergie, fournitures et imprimés, maintenance générale, affranchissement, téléphonie et internet.

### **Missions sociales**

Dans les actions en France réalisées directement sont comptabilisés les frais relatifs aux Soins Enfants en France:

- coûts des soins apportés à des enfants étrangers accueillis en France qui comprennent les natures de dépenses suivantes :
- frais éventuels remboursés à la famille d'accueil (bénévolat), visite à l'hôpital, séjours en convalescence...;
- frais hospitaliers (séjour, interventions chirurgicale...) à Paris et/ou en province ;
- transport (ambulances, avion ....);
- frais annexes : analyses, médicaments, radios ;
- salaires des personnes qui gèrent ce service au siège de l'association.

Les fonds collectés auprès du public financent les dépenses réalisées en France.

Dans les actions à l'étranger réalisées directement sont comptabilisés les frais liés aux programmes de soins, de formation, de santé scolaire et de construction à l'étranger :

- coûts des missions d'équipes médicales et chirurgicales envoyées dans les pays d'Afrique, d'Asie et du Moyen Orient, pour la réalisation d'opérations chirurgicales et d'actions de formations ;
- envoi de matériel et équipements médicaux, médicaments et autres consommables ;
- versements à des structures dans lesquelles l'association est partiellement ou totalement engagée en ce qui concerne le déroulement de l'action opérationnelle dans les termes des conventions en cours

Certains programmes à l'étranger sont réalisés avec des partenaires locaux. Les montants qui leur sont rétrocédés dans le cadre de nos missions sociales sont enregistrés dans la sous-rubrique « versement à un organisme central ou d'autres organismes ».

Les missions réalisées à l'étranger sont financées en partie par les fonds collectés auprès du public (personnes phuysiques ou mécénat), et par les fonds institutionnels.

### Frais de recherche de fonds

Cette rubrique contient l'ensemble des dépenses engagées pour collecter les dons auprès du grand public (campagnes marketing, frais d'appel et de mailings, traitement des dons et frais liés aux reçus fiscaux, gestion des legs), et pour trouver des financements auprès de partenaires privés.

### Frais de fonctionnement

Cette rubrique contient les dépenses relatives au fonctionnement de la structure et des services généraux du siège de La Chaîne de l'Espoir.

### Note 25 : Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)

Le CER de l'année 2021 est établi selon le modèle du règlt. ANC n°2018-06.

Il se compose de 3 grandes parties :

- Les emplois par destination et les ressources par origines ;
- Les ressources reportées liées à la générosité du public (hors fonds dédiés);
- Les contributions volontaires en nature (liées à la générosité du public).

### Emploi par destination et ressources par origine

Les informations figurant dans le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public correspondent aux informations figurant dans la colonne « dont générosité du public » du CROD.

### Ressources reportées liées à la générosité du public (hors fonds dédiés)

Le montant des ressources reportées liées à la générosité du public est égal au solde des fonds propres disponibles collectés auprès du public.

### Contributions volontaires en nature

Voir 2<sup>ème</sup> partie du CROD.

COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	20	21	202	20
A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Total	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIÉS A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	18 081 875	18 081 875	17 994 825	17 994 825
1.1 Cotisations sans contrepartie	40	40	880	880
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	12 798 871	12 798 871	12 276 590	12 276 590
- Legs, donations et assurances-vie	3 695 791	3 695 791	4 072 308	4 072 308
- Mécénat	1 463 877	1 463 877	1 617 019	1 617 019
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	123 297	123 297	28 028	28 028
2 - PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	196 461		95 686	
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	196 461		95 686	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	6 755 437		5 795 985	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS			1 721	1 721
5 - UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTERIEURS	1 318 978	721 415	1 241 064	640 252
TOTAL	26 352 751	18 803 290	25 129 282	18 636 798
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	16 261 758	11 848 719	14 387 213	9 340 885
1.1 Réalisées en France	1 392 564	1 392 564	904 400	904 400
- Actions réalisées par l'organisme	1 333 973	1 333 973	694 242	694 242
- Versements à un organisme central ou à				
d'autres organismes agissant en France	58 591	58 591	210 158	210 158
1.2 Réalisées à l'étranger	14 869 194	10 456 155	13 482 813	8 436 485
- Actions réalisées par l'organisme	12 565 899	8 678 132	10 030 257	6 777 989
- Versements à un organismes central ou à	2 707 205	1 770 007	7 450 550	1.050.407
d'autres organismes agissant à l'étranger	2 303 295	1 778 023	3 452 556	1 658 497
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	5 024 874	5 024 497	4 945 960	4 926 009
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	5 009 046	5 009 046	4 705 743	4 705 743
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	15 828	15 451	240 217	220 266
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	787 132	721 695	773 142	696 738
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	513 457	488 750		
5 - IMPOT SUR LES BÉNÉFICES	320		368	
6 - REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE	3 132 742	206 436	2 150 107	799 528,41
TOTAL	25 720 283	18 290 097	22 256 789	15 763 161
EXCÉDENT	632 468	513 194	2 872 493	2 873 638

COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	20	21	20	20
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU PUBLIC	Total	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC				
Bénévolat	1 648 350	1 648 350	977 683	977 683
Prestations en nature	2 074 061	2 074 061	1 022 994	1 022 994
Dons en nature	1 257 180	292 099	208 344	208 344
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	4 979 591	4 014 510	2 209 021	2 209 021
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France	479 230	479 230	336 480	336 480
Réalisées à l'étranger	2 106 298	1 141 217	409 027	409 027
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	1 889 426	1 889 426	1 098 029	1 098 029
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	504 637	504 637	365 485	365 485
TOTAL	4 979 591	4 014 510	2 209 021	2 209 021

### COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (LOI N° 91-772 DU 7 AOUT 1991)

EMPLOIS PAR DESTINATION	2021	2020
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES	11 848 719	9 340 885
1.1 Réalisées en France	1 392 564	904 400
- Actions réalisées par l'organisme	1 333 973	694 242
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	58 591	210 158
1.2 Réalisées à l'étranger	10 456 155	8 436 485
- Actions réalisées par l'organisme	8 678 132	6 777 989
<ul> <li>Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger</li> </ul>	1 778 023	1 658 497
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	5 024 497	4 926 009
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	5 009 046	4 705 743
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	15 451	220 266
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	721 695	696 738
TOTAL DES EMPLOIS	17 594 911	14 963 632
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	488 750	
5 - REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE	206 436	799 528
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	513 194	2 873 638
TOTAL	18 803 290	18 636 798

58 591	210 158
10 456 155	8 436 485
8 678 132	6 777 989
1 778 023	1 658 497
5 024 497	4 926 009
5 009 046	4 705 743
15 451	220 266
721 695	696 738
17 594 911	14 963 632
488 750	
206 436	799 528
513 194	2 873 638
18 803 290	18 636 798
	10 456 155 8 678 132 1 778 023 <b>5 024 497</b> 5 009 046 15 451 <b>721 695</b> <b>17 594 911</b> 488 750 <b>206 436</b> 513 194

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2021	2020
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES		
Réalisées en France	479 230	336 480
Réalisées à l'étranger	2 106 298	409 027
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	1889 426	1 098 029
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	504 637	365 485
TOTAL	4 979 591	2 209 021

RESSOURCES PAR ORIGINE	2021	2020
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	18 081 875	17 994 825
1.1 Cotisations sans contrepartie	40	880
1.2 Dons, legs et mécénats		
- Dons manuels	12 798 871	12 276 590
- Legs, donations et assurances-vie	3 695 791	4 072 308
- Mécénats	1 463 877	1 617 019
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	123 297	28 028
TOTAL DES RESSOURCES	18 081 875	17 994 825
2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		1 721
3 - UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS	721 415	640 252
DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	18 803 290	18 636 798
RESSOURCES REPORTÉES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)	11 607 877	8 894 211
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	513 194	2 873 638
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	73 890	159 972
RESSOURCES REPORTÉES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)	12 047 181	11 607 877

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2021	2020
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ		
Bénévolat	1 648 350	977 683
Prestations en nature	2 074 061	1022 994
Dons en nature	1 257 180	208 344
TOTAL	4 979 591	2 209 021

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public.

FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	2021	2020
FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE	804 274	644 998
(-) Utilisation	514 979	
(+) Report		159 276
FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	289 295	804 274



Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'Assemblée Générale de l'association La Chaîne de l'Espoir

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LA CHAINE DE L'ESPOIR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

### Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

### Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

### Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 16 juin 2022 Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Djamel Zahri

## Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

À l'Assemblée Générale de l'association La Chaîne de l'Espoir

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

En application de l'article R.612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L.612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

### Convention relative à la rémunération des dirigeants

### Personnes concernées:

Eric CHEYSSON, Président de La Chaîne de l'Espoir

### Nature, objet et modalités :

Le montant comptabilisé en charges au titre de l'indemnité perçue par Eric CHEYSSON s'élève à 41 136 € pour la période allant du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021.

### Convention avec l'Institut Médical Français pour l'Enfant (French Medical Institute of Children – FMIC), Afghanistan

### Personnes concernées :

Eric CHEYSSON, Président de La Chaîne de l'Espoir

### Nature, objet et modalités :

Convention relative à la prise en charge d'enfants indigents.

Le montant comptabilisé en charges, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, s'élève à 2 075 243 €.

### Convention avec la fondation affiliée United Surgeons for Children (Etats-Unis)

### Personnes concernées :

Eric CHEYSSON, Président de La Chaîne de l'Espoir

### Nature, objet et modalités :

Etendre le réseau international de l'association à l'international.

Le montant comptabilisé en avance de trésorerie, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, s'élève à 526 816 €.

### Convention avec la fondation affiliée Cirugia Por La Vida (Espagne)

### Personnes concernées :

Eric CHEYSSON, Emile DINET, Sylvain CHAUVAUD, administrateurs de La Chaîne de l'Espoir

### Nature, objet et modalités :

Etendre le réseau international de l'association à l'international. Le montant comptabilisé en avance de trésorerie au 31 décembre 2021 s'élève à 20 000 €.

Paris-la-Défense, le 16 juin 2022 Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Djamel Zahri





**La Chaîne de l'Espoir** 56, rue des Morillons CS 17938 75730 Paris Cedex 15 01 44 12 66 66 www.chainedelespoir.org











